



Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Création de la voie d'évitement du village de Laruns	7 500 m ²	Commune
2	Élargissement de 1 à 2,50 m de la voie communale de Soupon, pour porter la voie à 8 m	110 m ²	Commune
3	Élargissement de 1,50 m de la voie communale de Bourgneuf	80 m ²	Commune
4	Création d'un parking sur le terrain Lassale	2 460 m ²	Commune
5	Création d'une STEP à Geteu	1 040 m ²	Commune
6	Création d'un parking Sallenave	4 480 m ²	Commune
7	Aire de retournement pour l'accès à la gendarmerie	40 m ²	Commune
8	Création d'une voie communale	1 205 m ²	Commune
9	Création d'une promenade et d'un chemin pastoral	34 890 m ²	Commune
10	Agrandissement de l'espace public d'Eaux Chaudes (10 à 15 m)	400 m ²	Commune
11	Création d'un bassin d'eau potable Vierge du Hourat	10 920 m ²	Commune
12	Création d'une zone d'accueil avec parking à Gabas	12 175 m ²	Commune
13	Création d'un abri-refuge à Soques	665 m ²	Commune
14	Liaison List/Carrerot 4m de large	1 250 m ²	Commune
15	Création d'une voie de désenclavement rue du Général de Gaulle	280 m ²	Commune

Département
des Pyrénées-Atlantiques

Commune de LARUNS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Légende

Zones urbaines

- UA
- UAa
- UAat
- UB
- UBh
- UC
- UD
- UG
- UT
- UX
- UY

Zones à urbaniser

- 1AU
- 2AUr

Zones agricoles

- A
- Ab

Zones naturelles

- N
- Ne
- Nep
- Nf
- Nfp
- Nfs
- Ni
- Nlp
- Np
- Ns
- Nsr
- Ntp
- Ny
- Nyp

Prescriptions

- Emplacement réservé
- PPR-Zone inconstructible
- PPR-Zone constructible sous conditions
- Bâti pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11-2° du Code de l'Urbanisme
- Éléments de patrimoine préservés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau et surface eau

